

COMMISSION DE TRAVAIL TOURISME / CULTURE / SPORTS
Compte rendu de la rencontre du 14 mars 2002

Thème : Le développement du sport dans le Val d'Adour

Rosemonde CATHALA (Théâtre des 7 Chandelles) tél. 05 62 96 94 11

Responsable principale de la commission Tourisme / Culture / Sports

Corinne BRUEL (CCI du Gers, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées) info@plaisance-evasion.com

Responsable de la commission Tourisme / Culture / Sports

Etaient présents :

Françoise BENOIT	DDJS des Hautes-Pyrénées
Roland DUFFAU	Conseiller Territorial, Château de Couloumé Mondebat
John et Marion KRIJNEN	Société Tourisme
Claudie MADRACH	DDJS des Hautes-Pyrénées
Grégory MAILLES	Office de Tourisme de Maubourguet
Isabelle MARRE	CI VAM du Val d'Adour
Francine MAUMY	Chambres d'hôte

Secrétaire de séance :

Corinne BRUEL

I. PRESENTATION DE LA COMMISSION :

Il s'agit de la 3^{ème} réunion organisée par la commission, au terme de laquelle une synthèse des comptes-rendus pourra être faite et des sujets prioritaires seront choisis à soumettre au GIP.

II. TOUR DE TABLE :

Très peu de monde
Note la présence de la DDJS des Hautes-Pyrénées
M. Roland DUFFAU Conseiller territorial
(DESS management des politiques et des organisations du sport dans le contexte européen)
Plusieurs responsables touristes
Aucune association sportive !

III. PRESENTATION DE LA PROBLEMATIQUE DE LA COMMISSION :

Le développement du Sport dans le Val d'Adour

IV. IDENTITE SPORTIVE DU VAL D'ADOUR :

Rosemonde CATHALA rappelle les éléments de la Charte. L'identité sportive du Val d'Adour se caractérise essentiellement par la pratique du rugby ainsi que la tradition taurine. Ce sont des éléments identitaires forts mais propres à tout le sud-ouest.

La plupart des cantons possèdent leur propre arène ainsi que ses terrains de rugby.

Les clubs sportifs sont présents sur l'ensemble du territoire. Par contre, on ne sait pas grand chose de leurs besoins, de leurs ressources.

V. INTERVENTION DE ROLAND DUFFAU :

Cite plusieurs niveaux de politiques sportives en France qu'il a pu découvrir lors de forums sur le sport dans les collectivités territoriales. Certaines sont plus abouties comme le modèle de Grenoble, consultable sur document.

VI. CONSTAT :

✚ Il est constaté un déficit de politique sportive sur le Pays du Val d'Adour et une difficulté à répondre aux besoins de la population et ceux liés au tourisme.

✚ Suite à la présence de Jeunesse & Sport Hautes-Pyrénées, des éléments sont fournis pour faire un constat sur la partie du Val d'Adour incluse dans les Hautes-Pyrénées

- 104 associations sportives sur 4 cantons sont recensées dont 42 en contact avec la DDJS
- 5 disciplines dominantes :
 - le tennis
 - la gymnastique volontaire
 - le rugby
 - le football

Sur l'ensemble de ces associations, très peu d'emplois sportifs. Le domaine équestre couvre l'essentiel de l'emploi

1) il en résulte un manque de formation pour les éducateurs sportifs

➔ enfants stoppés ou limités dans leur progression

2) d'autre part, les équipements sportifs dans le Val d'Adour sont mal connus. Il y a peut-être une richesse non exploitée :

➔ le Val d'Adour ne dispose pas de piscine couverte de plus de 12 m

➔ les équipements existants sont souvent difficile d'accès (il faut demander la clé au responsable qui n'est présent qu'occasionnellement : effet décourageant)

➔ pour des raisons de sécurité, l'accès est souvent limité aux jeunes

Comment simplifier leur utilisation ? Qu'il y ait moins de raideur ?

(ex : Plaisance où les panneaux de basket ont été retirés)

- 3) les communes ne sont pas dotées des types de compétence qui vont vers l'intercommunalité :
 - les clubs travaillent dans leur coin : limite les moyens
 - pas ou peu de cohérence entre les pratiques sportives scolaires et les pratiques extérieures
 - pas ou peu de cohérence entre les pratiques sportives liées au tourisme et à celles à l'année

- 4) le développement du tourisme sportif est encore trop négligé (pour les touristes, il existe la randonnée, la pêche, le VTT mais rien par exemple autour de l'eau. Pourtant la demande semble évoluer et les séjours à thème sportif, artistique ou sur le territoire se développent).

L'essentiel de la problématique liée au sport semble avant tout se rattacher au domaine de la formation et du financement d'une véritable politique sportive.

VII. LES SOLUTIONS ENVISAGEES :

Avant tout, il est nécessaire d'établir une véritable étude des lieux dans ce domaine

1) sur les problèmes de la formation

- un état des lieux complet concernant l'ensemble des clubs sportifs du Val d'Adour est nécessaire afin d'évaluer la qualification des éducateurs sportifs sur le territoire et d'envisager par la suite de proposer des formations adéquates

→ possibilité d'effectuer un diagnostic de territoire précis (nombre de licenciés, de clubs, d'éducateurs) en s'appuyant sur les associations et les organes institutionnels (CDOS/J et S, scolaires...)

A partir de ce moment là, définition du rôle des pays (coordination, proposition, décision) en distinguant les divers domaines : sport de haut niveau, sport de masse, sport et intégration, sport et société...

2) concernant les équipements sportifs

comme pour la formation, un état des lieux doit pouvoir être fait :

- par la suite, une remise en valeur de ce qui existe déjà peut être envisagée (terrain de tennis)
- comme la construction d'une piscine couverte de 25 m
- voir aussi comment utiliser les équipements autrement en fonction des besoins établis (les terrains de foot qui pourraient servir à autre chose qu'au foot (en faire une utilisation ludique pour les touristes) ou bien mettre d'autres activités sportives

- voir comment une meilleure mise en commun des moyens peut-être réalisée en améliorant la collaboration entre les clubs

- d'autre part, pour améliorer la souplesse d'utilisation, laisser la gestion des équipements aux associations et non aux mairies

3) sur le multi-partenariat, l'intercommunalité et une meilleure collaboration entre les associations sportives

Toujours à partir d'un constat de base établi :

- la commission sport doit pouvoir travailler en lien avec la commission enfance / jeunesse
- un recoupement avec les Contrats Educatifs Locaux doit pouvoir être établi afin d'effectuer une meilleure mise en réseau et une meilleure cohérence avec ce qui existe. L'implication des écoles est ici importante
- création d'un observatoire du sport : lieu, réunion
- création d'un questionnaire adressé aux associations et aux mairies avant d'envisager des collaborations avec les clubs

4) des sports liés au tourisme

- faire un projet sportif de pays (activités sur le Val d'Adour se déclinant sur une diversité de pratiques)
- gestion d'un espace naturel le long de l'Adour pour tourisme, sport, loisir
 - ➔ en collaboration avec la commission environnement et aménagement du territoire : voir modèle de Grenoble et la Loi Buffet : plan départemental des espaces relatifs aux sports de pleine nature)
 - ➔ un lien doit être établi entre l'accueil des personnes et les besoins des locaux
 - ➔ proposition d'un concept (voir fiche jointe)

Un concept à poser :

Etablir sur le Pays du Val d'Adour un chapelet d'activités sportives, ou des pôles, sur le thème "activités de pleine nature" et permettant de répondre tant aux locaux qu'aux extérieurs.

Cela pourrait s'articuler sous différentes formes suivant l'existant ou les projets :

Plaisance/Marciac	VTT, randonnées pédestres / parcours de santé (création d'un site VTT-FFC servant de base au projet)
?	Equitation / tourisme équestre
Adour / / Lacs	Sports nautiques non motorisés (canoë kayak, promenades au fil de l'eau, randonnées nautiques, circuits thématiques sur l'eau)
?	Baignade / Pêche / loisirs aquatiques
?	Vol libre, sports aériens